



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 19 mars 2024

AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ

Dans le cadre des mesures de fin de gestion de l'exercice 2023, le gouvernement a annoncé la restitution aux établissements sanitaires du secteur d'une enveloppe de 970M€ de crédits nouveaux délégués aux établissements de santé avant la clôture des comptes 2023.

Dans ce cadre, la région Occitanie a bénéficié de 77M€ de crédits. La répartition de l'enveloppe de soutien exceptionnel a ensuite été réalisée par l'ARS Occitanie après consultation des fédérations hospitalières, selon un principe de soutien des établissements qui présentent une dégradation de leur situation financière malgré une reprise de leur activité.

Le Tarn a ainsi été doté de plus de 5,375M€ entre la restitution de l'ex-dotation globale et les aides exceptionnelles.

Cette somme se répartit ainsi :

Pour les établissements publics,

- CH Albi : 1 247 100,13 euros
- CH Gaillac : 440 026 euros
- CHIC Castres : 1 830 640,23 euros
- CH Graulhet 35 949,63 euros
- CH Lavaur 837 551,93 euros

Pour les établissements de santé privés non lucratifs :

- CRF Albi Union Mutualiste tarnaise : 37 741,55 euros
- Polyclinique Sainte Barbe : 91 960,53 euros
- Centre Hospitalier Spécialisé Pierre Jamet Albi : 208 364,68 euros
- Centre de réadaptation Personnes âgées Albi : 63 234,41 euros

Pour les établissements de santé privés lucratifs :

- CL Toulouse Lautrec : 141 261,02 euros
- Polyclinique du Sidobre : 424 140,01 euros
- Korian Le Château : 8 806,04 euros
- HAD Korian pays d'Ovalie : 8 430,31 euros

Contacts presse :

Magali ROUQUIE – 06 03 67 67 24

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr